

L'an deux mille onze, le vingt cinq mai à dix huit heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix huit mai deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés : 11
Pouvoirs : 2
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 11

Présents(es)

André AUBERIC
Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND

Marc BONNARD,
Pierre COMBES
Bruno LAGIER,

Corinne MOREL-DARLEUX
Christine NIVOU
Hervé RASCLARD,

Pouvoirs

Jean Pierre BUIX à Marc BONNARD, Michèle EYBALIN à Hervé RASCLARD

Excusés(es)

Annie AGIER, Marie BOUCHEZ, Jean-Pierre BUIX, Michèle EYBALIN, Jean François SIAUD, Gérard TENOUX.

Objet : Modification Plan de Financement Visa pour les Baronnie Provençales

Par délibération n° 2011-03-03 du 18 février 2011, le Comité Syndical a approuvé le programme d'actions pour l'année 2011 dans le domaine de l'éducation pour le territoire et l'environnement. Ce programme consiste en plusieurs actions destinées aux enfants scolarisés (sur la thématique de l'eau en agriculture), aux enfants au cours du temps de loisirs (sur l'éducation au goût) et au grand public.

Pour cette dernière opération, intitulée « Visa pour les Baronnie Provençales », le plan de financement intégrait la valorisation du temps de travail des agents du Syndicat Mixte des Baronnie Provençales (chargés de mission TIC et « patrimoines culturels et éducation au territoire »). Or, les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont exprimé leur souhait que cette valorisation n'apparaisse pas, quitte à dépasser le taux de 80% de subvention.

Il est donc proposé le plan de financement suivant, qui ne modifie en rien le montant des sommes demandées par le SMBP aux deux Régions, ni le volume de dépenses et qui prévoit un autofinancement du SMBP réduit à 300 euros.

DEPENSES	MONTANT (en €)	RECETTES	MONTANT (en €)
Prestations et animations des journées	4 800 €	Région Rhône-Alpes	3 000 €
Communication (brochures, envois)	1 500 €	Région PACA	3 000 €
		SMBP	300 €
TOTAL	6 300 €	TOTAL	6 300 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau approuve la modification du plan de financement et l'autorise à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président,
Hervé RASCLARD